



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le treize décembre à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ESPANET Martine, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, STUPNICKI Josiane, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, JEAN Daniel représentant M. LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BULTEL Jean-Pierre, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mmes DOUX Séverine et BOISSE Sandrine, MM. GILLY Lucien, LONGERON Michel et GAMBAUDO Georges.

**Délibération n° 2016/174**

**OBJET : EPIC "ECOLE DE MUSIQUE DANSE ET THEATRE DE LA VALLEE DE L'UBAYE "APPROBATION DU BP 2017" - VERSEMENT ACOMPTE SUBVENTION 2017 - REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES.**

Le Budget Primitif 2017 de l'EPIC " Ecole de Musique, Danse et Théâtre de la Vallée de l'Ubaye", voté par son Conseil d'Administration le 6 décembre 2016 s'établit comme suit :

- Section d'exploitation équilibrée à **400 000 €** nécessitant une subvention communautaire 2017 de **191 000 €**
- Section d'investissement équilibrée à **10 500 €**

Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents, (Mmes ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie, ESPANET Martine, MM. MARTIN Jacques, BOUGUYON Yvan, MILLION ROUSSEAU Daniel et COLLOMB Stéphane, membres du CA de l'EPIC, n'ayant pas pris part au vote)

- **APPROUVE** le BP 2017 de l'EPIC.
- **PREND ACTE** que la subvention communautaire 2017 sollicitée pour atteindre l'équilibre du BP 2017 de l'EPIC, s'élève à la somme de **191 000 € (180 900 € en 2016)**.
- **PREND ACTE** que la Communauté devra rembourser à l'EPIC les frais d'enseignement de la Musique donné dans les écoles par ses professeurs ainsi que par les CMR à hauteur de **58 000 € (50 000 € en 2016)**
- **DECIDE** de verser dans le mois de Janvier 2017 à l'EPIC "Ecole de Musique, Danse et Théâtre de la Vallée de l'Ubaye" une somme d'un montant de **90 000 €** à titre d'acompte sur la subvention 2017 afin de lui permettre de faire face à ses besoins de trésorerie avant le vote du budget. Cette décision est conforme à l'instruction budgétaire M14 qui autorise l'engagement et la liquidation des dépenses avant l'adoption du Budget.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondant à ladite subvention ainsi que ceux afférents au remboursement des frais d'enseignement de la Musique dans les écoles au BP 2017 de la Communauté **art 67442 et 62872**.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U



Le Président,  
M. MARTIN Jacques.

Séance du 13 Décembre 2016